

Postulat

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 14-POS-081

Déposé le : 26.08.14

Scanné le : _____

Art. 118 et 119 LGC Le postulat charge le CE d'étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de légiférer dans un domaine particulier (attention : le postulat n'impose pas au CE de légiférer, contrairement à la motion et à l'initiative) et de dresser un rapport. Il porte sur une compétence propre ou déléguée du CE. Motivé, le postulat doit exposer clairement la mesure souhaitée ou l'objet du rapport demandé.

Il peut suivre deux procédures différentes : **(a) le renvoi à l'examen d'une commission.**

- Soit le postulant demande expressément, dans son développement écrit, le renvoi direct du postulat à une commission du GC moyennant les signatures d'au moins 20 députés ; dans ce cas, il n'y a pas de débat.

- Soit, lors du développement en plénum et de la discussion, un député ou le CE demande le renvoi à une commission et le GC vote dans ce sens.

(b) la prise en considération immédiate. Un député ou le CE demande la prise en considération immédiate du postulat ; suite au vote du GC, le postulat est soit renvoyé au CE, soit classé.

Délai de réponse dès le renvoi au CE : une année

Titre du postulat

Renforcer la sécurité des agents de détention et faire appliquer des sanctions plus lourdes aux détenus qui enfreignent le règlement de la prison qui les accueille !

Texte déposé

Depuis quelques années, les agents de détention souffrent d'un manque de respect évident de la part des détenus, pire, selon certains témoignages, ils se sentent souvent humiliés.

Les événements survenus le 12 août dernier aux Etablissements pénitentiaires de la Plaine de l'Orbe, soit trois geôliers violemment tabassés, illustrent le manque de respect envers le personnel pénitentiaire d'une population de prisonniers composée à bien plus de 80 % d'étrangers. On observe que les incidents dans lesquels les agents de détention subissent des atteintes à l'intégrité corporelle se multiplient. Le respect à leur égard tend à disparaître.

Ce postulat fait suite à des témoignages que j'ai personnellement reçus d'agents de détention actuellement en service aux EPO. En effet, ces derniers ne se sentent plus soutenus, sont démunis de toute autorité, ne possèdent aucun moyen de contrainte, mettent en jeu leur intégrité corporelle et leur santé psychique. En outre, dans cette ambiance délétère, les agents de détention sont devenus les domestiques au service des détenus trop 'chouchoutés' par nos autorités et entourés notamment d'une cohorte d'avocats. Par ailleurs, les sanctions internes sont de plus en plus laxistes.

Cet état de fait diminue la motivation des agents de détention d'une part et, d'autre part, retiennent bien des personnes potentiellement intéressées à ce métier.

Plus concrètement, pour les agents de détention et selon les témoignages reçus, il est impératif d'examiner la possibilité d'équiper chacun d'eux de menottes et du spray au poivre et de leur donner une instruction en self défense plus conséquente. Actuellement, les menottes et le spray au poivre sont à disposition uniquement des sous-chefs et sont en permanence déposés dans des casiers fermés à clef, donc inefficaces et pas à proximité en cas de nécessité. Quant à la formation personnelle en self défense, il s'avère qu'elle est considérée comme insuffisante.

Pour les Etablissements pénitentiaires vaudois, il s'agit d'examiner la possibilité de réintroduire la brigade canines supprimées il y a quelques années, soit quelques chiens, notamment pour aider à la recherche de stupéfiants. Par ailleurs, il faudrait durcir le règlement et imposer des sanctions plus lourdes pour les détenus qui enfreignent le règlement sur le régime intérieur de la prison qui les accueille.

En résumé, le présent postulat demande au Conseil d'Etat d'examiner la possibilité :

- de prendre le plus rapidement possible toutes les mesures nécessaires pour redonner de l'autorité aux agents de détention, notamment en les équipant personnellement de moyens de contrainte (menottes, spray au poivre, ...)
- de réintroduire une brigade canines auprès, notamment des EPO, pour faciliter la recherche de stupéfiants
- de dispenser une instruction de self-défense approfondie pour tous les agents de détention
- de prévoir des sanctions plus lourdes pour les détenus qui enfreignent le règlement de la prison qui les accueille
- de limiter l'accès aux produits vendus librement à l'intérieur des prisons (cigarettes, chocolat, ...)
- d'établir un rapport en ce sens.

Compte tenu de l'urgence, il serait souhaitable de traiter ce présent postulat dans les meilleurs délais.

Commentaire(s)

Conclusions

Développement oral obligatoire (selon art. 120a LGC)

(a) renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

x

(b) renvoi à une commission sans 20 signatures

(c) prise en considération immédiate

Nom et prénom de l'auteur :

Signature :

RUBATTEL Denis, Lausanne le 26.8.2014

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :



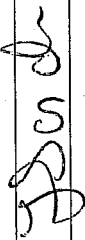





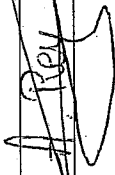

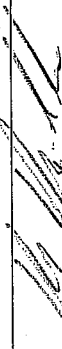



Signature(s) : Voir feuille séparée

Liste des députés signataires – état au 3 juin 2014

Kosikbat Auguste de Lenhor
26.8.2014

Aellen Catherine	Chapalay Albert	Duvoisin Ginette
Ansermet Jacques	Chappuis Laurent <i>R. Chappuis</i>	Eggenberger Julien
Apothéoz Stéphanie	Cherbuin Amélie	Ehrwein Nihan Céline
Attinger Doepper Claire	Chevalley Christine	Epars Olivier
Aubert Mireille	Chollet Jean-Luc <i>J.-L. Chollet</i>	Favez Jean-Michel
Baehler Bech Anne	Chollet Jean-Marc	Favrod Pierre-Alain <i>P. Favrod</i>
Ballif Laurent	Christen Jérôme	Ferrari Yves
Bally Alexis	Christin Dominique-Ella	Freymond Cantone Fabienne
Bendahan Samuel	Collet Michel	Gander Hugues
Berthoud Alexandre	Cornamusaz Philippe	Genton Jean-Marc
Bezençon Jean-Luc	Courdesse Régis	Germain Philippe
Blanc Mathieu	Creteigny Gérald	Glauser Alice <i>A. Glauser</i>
Bolay Guy-Philippe	Creteigny Laurence	Glauser Nicolas <i>N. Glauser</i>
Bonny Dominique-Richard	Crottaz Brigitte	Golaz Olivier
Borloz Frédéric	De Montmolin Martial	Grandjean Pierre
Bory Marc-André <i>MB</i>	Debluè François	Grobéty Philippe
Bovay Alain	Démétriadès Alexandre	Guignard Pierre <i>P. Guignard</i>
Brélaz Daniel	Desmeules Michel	Haldy Jacques
Brélaz François	Despot Fabienne <i>FD</i>	Haury Jacques-André
Buffat Marc-Olivier	Devaud Grégory	Hurni Véronique
Buffat Michaël <i>MB</i>	Divorne Didier	Induni Valérie
Butera Sonya	Dolivo Jean-Michel	Jaquet-Berger Christiane
Cachin Jean-François	Ducommun Philippe <i>DP</i>	Jaquier Rémy
Calpini Christa	Dupontet Aline	Jobin Philippe <i>JP</i>
Capt Gloria	Durussel José <i>JD</i>	Jungclaus Delarze Suzanne

Liste des députés signataires – état au 3 juin 2014

Kappeler Hans Rudolf	Nicolet Jacques	Rydlo Alexandre
Kernen Olivier	Nicolet Jean-Marc	Schaller Graziella
Kunze Christian	Oran Marc	Schobinger Bastien 
Labouchère Catherine	Papilloud Anne	Schwaar Valérie
Lachat Patricia	Payot François	Schwab Claude
Luisier Christelle	Pernoud Pierre-André 	Sonnay Eric
Mahaim Raphaël	Perrin Jacques	Sordet Jean-Marc 
Maillefer Denis-Olivier	Pidoux Jean-Yves	Surer Jean-Marie
Manzini Pascale	Pillonel Cédric	Thuillard Jean-François 
Marion Axel	Podio Sylvie	Tosato Oscar
Mattenberger Nicolas	Probst Delphine	Treboux Maurice 
Matter Claude	Randin Philippe	Trolliet Daniel
Mayor Olivier	Rapaz Pierre-Yves 	Tschopp Jean
Meienberger Daniel	Ravenel Yves 	Uffer Filip
Meldem Martine	Renaud Michel	Venzelos Vassilis 
Melly Serge	Rey-Marion Ailette 	Voiblet Claude-Alain 
Meyer Roxanne	Rezso Stéphane	Volet Pierre
Miéville Laurent	Richard Claire	Vuarnoz Annick
Miéville Michel 	Riesen Werner 	Vuillemin Philippe
Modoux Philippe 	Rochat Nicolas	Weber-Jobé Monique
Mojon Gérard	Romano Myriam	Wehrli Laurent
Montangero Stéphane	Roulet Catherine	Wüthrich Andreas
Mossi Michele	Roulet-Grin Pierrette	Wyssa Claudine
Neiryck Jacques	Rubattel Denis 	Yersin Jean-Robert
Neyroud Maurice	Ruch Daniel	Züger Eric